



OSISKO ANNONCE UNE ENTENTE VISANT À ACQUÉRIR UNE REDEVANCE SUR LE PROJET TOCANTINZINHO

Montréal, 26 juillet 2021 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente de transfert de redevance avec Sailfish Royalty Corp. (« **Sailfish** ») en vertu de laquelle Osisko a accepté d'acquérir une redevance pouvant atteindre 2,75 % en rendement net de fonderie (« **NSR** ») sur le projet aurifère Tocantinzinho (« **Tocantinzinho** »), exploité par Eldorado Gold Corporation (« **Eldorado** »), pour une contrepartie en espèces de 10 millions de dollars US.

Tocantinzinho est un projet aurifère de mine à ciel ouvert ayant obtenu tous les permis nécessaires, prêt à débiter la phase de construction et situé dans l'État de Para au Brésil. Le projet compte un inventaire minéral conforme au Règlement NI 43-101 de 39 Mt à une teneur de 1,42 g/t d'or, pour 1,78 Moz d'or dans la catégorie des ressources minérales prouvées et probables, lesquelles sont incluses dans les 46 Mt à une teneur de 1,37 g/t d'or, pour 2,03 Moz d'or dans la catégorie des ressources minérales mesurées et indiquées, et 0,6 Mt à une teneur de 0,90 g/t d'or pour 17 Koz d'or dans la catégorie des ressources présumées.

Une étude de faisabilité a été complétée sur le projet par Eldorado en 2015 et un rapport technique mis à jour a été publié par la société en 2019, lequel définit une durée de vie de la mine de 10 années avec une production aurifère annuelle de 170 Koz à un coût de maintien tout compris de 615 \$ US par once. La redevance couvre toutes les réserves et ressources minérales connues du projet Tocantinzinho tel qu'envisagé, ainsi que les 28 275 hectares de territoire adjacent.

L'opérateur de Tocantinzinho détient une option de réduction non récurrente en lien avec la redevance. Au moment de la construction du projet, l'opérateur pourra effectuer un paiement de 5,5 millions de dollars US afin de réduire le pourcentage de la redevance de l'ordre de 2 % pour la fixer à 0,75 %. En vertu d'une entente existante conclue par Sailfish, le paiement lié à la réduction de la redevance est payable aux propriétaires originaux du droit de redevance.

Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko a commenté : « Nous sommes heureux d'obtenir une exposition à un important projet aurifère prêt pour la construction et doté d'un potentiel de croissance en profondeur et sur la position de terrain adjacent, le tout au sein d'une région du Brésil qui compte de nombreuses mines en opérations. »

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 150 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie (net smelter return) sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Heather Taylor
Vice-présidente, relations aux investisseurs
Tél. : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés liés aux événements ou performances futurs, la réalisation des bénéfices anticipés découlant des investissements d'Osisko, la performance générale des actifs d'Osisko, incluant la réalisation de synergies potentielles avec les partenaires opérateurs actuels et futurs, et aux résultats des activités d'exploration, de développement et de production ainsi que des projets d'expansion concernant les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant, sans s'y limiter, les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future, l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme à la pratique antérieure, l'exactitude des déclarations et divulgations publiques faites par les exploitants de ces propriétés, l'absence de changement défavorable important dans le cours des produits sous-jacents au portefeuille d'actifs, l'absence de développement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'exactitude des attentes divulguées publiquement concernant le développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production et l'absence de tout autre facteur qui pourrait entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou visés. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres, que l'information financière présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire et pourrait faire l'objet d'ajustements, la poursuite réussie des activités minières au Québec et plus particulièrement des opérations sous-jacentes aux actifs de la société, la performance des actifs d'Osisko, la croissance et les bénéfices découlant de son portefeuille d'investissements, les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris les changements dans la propriété et le contrôle de ces exploitants; les risques liés au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, aux difficultés d'exploitation ou techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'influence des développements macroéconomiques ainsi que l'impact et les réponses des gouvernements concernés à la pandémie de COVID-19 et l'efficacité de ces réponses.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.